

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 27

Objet :

Prise à bail par la commune de la Résidence Seniors et modalités de gestion locative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux,

Vu le projet de création de la Résidence Seniors désormais dénommée "Professeur Louis Baraya", composée de huit logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, située en plein cœur du village,

Considérant la volonté de la commune de s'assurer de la bonne affectation sociale du projet, en maîtrisant la destination des logements et en garantissant leur accessibilité aux publics visés,

Considérant que les discussions engagées avec l'association La Croix-Rouge, initialement pressentie pour assurer la gestion de la résidence, n'ont pu aboutir en raison d'exigences démesurées et non conformes au cadre initialement prévu,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de prendre elle-même à bail les huit logements de la résidence, afin d'assurer une gestion directe et conforme à ses objectifs de solidarité, de maintien à domicile et de lien social,

Considérant que cette prise à bail est réalisée en accord avec le propriétaire des lieux, la SCI VGPI, dont le siège est situé au 6 rue Lange à NICE (06100),

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250627-DE
p.1
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Considérant que le montant du loyer proposé pour la location des huit logements est de 620 € hors charges par logement, auquel s'ajoutera une estimation moyenne de 30 € de charges mensuelles par logement,

Considérant que la commune pourra ensuite louer directement ces logements aux personnes âgées ou en situation de handicap, conformément à l'objectif social de la résidence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,

-Autorise la commune à prendre à bail pour une durée de douze années, en accord avec la SCI VGPI, sise 6 rue Lange à NICE (06100), les huit logements de la Résidence Seniors "Professeur Louis Barraya", au loyer mensuel de 620 € hors charges par logement, auquel s'ajoutera une estimation de 30 € de charges par logement.

-Validé le principe d'une gestion directe par la commune, permettant de louer ces logements aux bénéficiaires ciblés (personnes âgées de plus de 70 ans et/ou en situation de handicap).

-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY

